

COMMUNE D'ETROEUNGT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2021

Le Conseil Municipal d'Étroeungt s'est réuni à la Salle des fêtes d'Étroeungt pour la séance du jeudi 15 juillet 2021 à 20 H 00, sur convocation en date du 09 juillet 2021, et sous la Présidence de Monsieur Vincent **JUSTICE**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Vincent **JUSTICE** Maire, Bernadette **GRANDIN** Ajointe, Jérôme **MAIRESSE** Adjoint, Magali **NOULÉ**, Frédéric **EVARD**, Laëtitia **PAINCHART**, Anne-Sophie **COUVREUR**, Alexis **DE KERLE**, Alexandra **GÜLER**, Aurélie **GARIN**, Guillaume **SOUDRY** et Sophie **MONGÉ** Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Nathalie **MILAN** (procuration donnée à Vincent **JUSTICE**, Maire), José **PRISETTE** (procuration donnée à Jérôme **MAIRESSE**, Adjoint), François **DESENCLOS** (procuration donnée à Guillaume **SOUDRY**).

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Bernadette GRANDIN.

Ordre du jour :

- Tarifs traiteur 2021/2022 (Repas cantine)
- Tarifs cantine, garderie, étude 2021/2022
- Contrat d'association avec l'École St Joseph
- Travaux École Publique
- Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement 2022
- Répartition des subventions 3CA aux associations locales
- Vente de lampes éclairage public
- Compte-rendu du Conseil d'école du 01/07/2021
- Questions diverses

TARIFS TRAITEUR 2021/2022 (repas cantine) :

Les établissements LALAUT TRAITEUR nous informent d'une augmentation de 3% du prix du repas facturé qui passe de 3.48€ à 3.58€.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec les Ets LALAUT TRAITEUR pour l'année scolaire 2021/2022.

TARIFS CANTINE, GARDERIE, ETUDE 2021/2022 :

Il convient maintenant de délibérer sur les tarifs cantine applicables pour l'année scolaire 2021/2022. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par (9 voix pour, 5 contre et 1 abstention) d'augmenter les tarifs repas de 0.10€ par repas à compter du **16 juillet 2021**.

Tarifs repas pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Repas pour les enfants des écoles maternelles : 3,50 Euros
- Repas pour les enfants des écoles primaires : 3,95 Euros
- Repas pour les adultes : 5,55 Euros

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de la garderie municipale qui étaient en vigueur pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir 1€ par enfant et par jour avec présence le matin et/ou le soir. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par (13 voix pour et 2 contre) de ne pas augmenter le tarif de garderie municipale pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude surveillée a été mise en place le 02 novembre 2020, le lundi et le jeudi de 16H45 à 17H45 pour un coût de 1€ par présence / enfant. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par (13 pour et 2 contre) de ne pas augmenter le tarif de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2021/2022.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ST JOSEPH :

Monsieur le Maire rappelle que dans le contrat qui lie la commune à l'école St Joseph, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant versé par la commune pour les enfants d'Etroeungt fréquentant l'école privée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le même montant que l'année précédente à savoir 285€ par élève.

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE :

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'isolation à l'école publique, la subvention DSIL a été refusée. Suite à ce refus, il est demandé une subvention auprès du Syndicat d'Électrification et d'Aménagement d'Avesnes à hauteur de 30% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la réponse de SEAA avant d'engager les travaux.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2022 :

Monsieur le Maire propose de nommer Mme DELAGE Betty en qualité de coordonnateur communal. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer Mme DELAGE Betty en tant que coordonnateur communal.

REPARTITION DES SUBVENTIONS 3CA AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Le montant de la subvention, accordé par la 3CA, à répartir est de 1 334.00 Euros (1€ versé par habitant).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (13 pour et 2 abstentions) décide d'attribuer cette subvention à 4 associations locales à savoir pour un quart chacune :

- Association Sportive d'Etroeungt (ASE) : 333.50€
- JUDO-CLUB : 333.50€
- Société de Musique : 333.50€
- Rythme et Révérence avec Marjorie : 333.50€

VENTE DE LAMPES ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au passage en LED de l'éclairage public, la Commune met en vente les anciennes lampes en bon état à raison de 50.00€ l'unité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la mise en vente des lampes en bon état.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 01/07/2021 :

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2021 suivant l'ordre du jour :

- Effectifs et répartitions
- Bilan financier de la coopérative scolaire
- Transport scolaire
- Stage de remise à niveau
- Projets de la prochaine année scolaire
- Questions diverses